

**Conseil  
Municipal  
Du  
22/05/2008**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
**le 17/05/2008**  
et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Président de séance

**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**M Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
27**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2008  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2008  
A la porte de la Mairie

Annexes :  
Rapport d'activité  
2007 du service de  
l'eau potable et de  
l'assainissement

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

\* \* \*

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE HUIT, le vingt deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS**: M BAGUET Thierry, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES**

**OU ABSENTS** :

Mlle HURET Stéphanie,  
M. BERSOT Alain

Pouvoir donné à :

**SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT  
RAPPORT 2007**

\*\*\*

**Rapporteur** : Le Maire

Je vous rappelle que l'article L 2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Maire présente, chaque année, au Conseil municipal, un rapport concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Je vous invite à prendre connaissance du rapport 2007

Ce document informatif prévu par la loi est également un outil de gestion mettant en exergue tous les aspects techniques et financiers des ces services.

Le présent rapport sera complété en cours d'année par, le rapport annuel 2007 établi par la DDASS, le rapport 2007 du syndicat mixte des eaux du Breuchin et le rapport annuel 2007 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul.

**Décision prise à l'unanimité**

Le Conseil municipal prend acte et approuve le rapport 2007 présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS

# *Commune de Villeparois*

## **Rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement**



## Un peu d'histoire...

En 1968 la presse locale titrait « L'eau à Villeparois fait toujours couler beaucoup d'encre - Le problème de l'eau à Villeparois ». A en croire les articles des journaux de l'époque, l'installation d'un réseau d'eau public ne faisait pas l'unanimité. Et pourtant ; ce petit village construit comme son vieux nom l'indique (Villepereux) sur des chemins pierreux n'a jamais disposé sur son territoire de ressources suffisantes en eau potable. Le maire, M. CARREY estimait que la seule solution pour éviter la pollution de l'eau était de construire des fosses à purin.

Il a donc fallu attendre 1972 pour que ses habitants bénéficient d'un peu d'eau venue de Vesoul et distribuée par un tuyau de diamètre 60 desservant également les communes de Coulevon et Auxon.

En 1980 ce petit village très rural commence à se développer avec la construction de plusieurs maisons. Parallèlement les exploitations agricoles se regroupent, le cheptel s'accroît considérablement.

Les problèmes d'approvisionnement en eau resurgissent rapidement.

C'est donc dans l'urgence qu'une nouvelle alimentation du village est réalisée à partir de la canalisation du Syndicat du Breuchin traversant la commune voisine de Coulevon.

Bien entendu, les études sont réalisées sommairement : il faut de l'eau et tout de suite.

Jusqu'en 2004, ce dossier est en sommeil ; d'autres priorités ayant quelque peu masqué le caractère provisoire de ces travaux. (Réseau d'assainissement, construction de la mairie, rénovation de la voirie, éclairage public, etc.

Entraîné dans la spirale de l'agglomération de VESOUL, le village continue régulièrement à se développer en offrant à ses habitants une qualité de vie de plus en plus recherchée.

Des anciennes fermes du village sont restaurées, les premières maisons d'un nouveau lotissement communal s'achèvent et les deux grosses exploitations agricoles poursuivent leur développement à l'extérieur du village.

Il n'est alors plus possible de délivrer des permis de construire sans se soucier de ce dossier

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

- La défense incendie du village n'est pas assurée de façon satisfaisante (Débit et pression insuffisante sur la plupart des bornes d'incendie - La rivière « Le Bâtard » connaît des périodes d'étiage sévères - Absence de bornes incendie dans certains secteurs).
- Les dénivelés importants entre les maisons les plus hautes et le bas du village, l'alimentation du réseau en son point le plus bas nécessitent une pression très élevée pouvant créer des désordres et un vieillissement prématuré.
- Toute interruption du réseau du Syndicat du Breuchin entraîne immédiatement un arrêt complet de la distribution d'eau sur la commune et notamment dans les deux fermes d'élevage. (pollution du réseau du Breuchin, rupture de canalisation, travaux de maintenance)
- Tout secours par camion citerne est difficile à mettre en œuvre (Absence de réservoir de remplissage - pression importante sur le réseau).
- Les problèmes de ressources en eau de nombreuses communes ont conduit le Syndicat du Breuchin à étendre considérablement son réseau et notamment à envisager l'alimentation complète de Vesoul en cas de défaillance de sa propre ressource.

Les réservoirs sont des outils indispensables pour réguler les débits sur ce réseau.

En 2004 la municipalité décide la mise en conformité, l'extension du réseau et la construction d'un réservoir de 250m<sup>3</sup> sur la colline de Fanican, alimenté par une nouvelle canalisation du syndicat du Breuchin.

L'opération, divisée en trois tranches de travaux, était estimée à 437 400 € TTC

Pour réaliser ces travaux, la commune a bénéficié de subventions de l'Etat (deux premières tranches), du département et de l'Agence de l'eau.

Les études et la conduite des travaux ont été réalisées par les services techniques de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

La demande de permis de construire du réservoir a été élaborée par M. Luc HEDOU, Architecte.

Les études de sols ont été réalisées par la société GEOTEC.

Les deux premières tranches de travaux ont été confiées à l'entreprise LOCATELLI.

La réception des deux premières tranches de travaux a été prononcée le 10 juillet 2006. Le coût final de ces deux premières tranches s'élève à 277 660.42 € TTC, honoraires et frais annexes compris.

Les études techniques de la troisième tranche de travaux ont été confiées à la Direction départementale de l'Équipement et de la Forêt et les travaux à l'entreprise LIVERA.

La réception de ces travaux a été prononcée le 18/04/2007. Cette troisième tranche a été réalisée avec le concours du département à hauteur de 40% du montant HT des travaux. Un solde d'honoraire est encore à régler à la DDA, le coût final de cette troisième tranche, devrait se situer aux environs de 127 186 € TTC

En 2007, une quatrième tranche de travaux est engagée pour alimenter le nouveau lotissement communal « Les coteaux de la roche » et assurer sa défense incendie. Cette opération permettra également de rénover une partie du réseau de la rue des sources, entre la Chapelle et les premières maisons de Coulevon. Le coût de cette 4<sup>ème</sup> tranche, est évalué à 116 759 €. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à la DDA, la réalisation des travaux à l'entreprise FCTP. Pour cette 4<sup>ème</sup> tranche de travaux, la commune a bénéficié d'une subvention du département à hauteur de 30% (Limitée à la canalisation principale d'un diamètre de 125mm) et d'une subvention sur la défense incendie de 1 100 €.

Le réseau du lotissement « Les coteaux de la roche » sera transféré dans le service de l'eau quand cette opération sera terminée.

Concernant le réseau d'assainissement, des extensions du réseau ont été réalisées en 2004 et 2005 pour assurer le raccordement des nouveaux usagers du lotissement communal « Aux Chailles ».

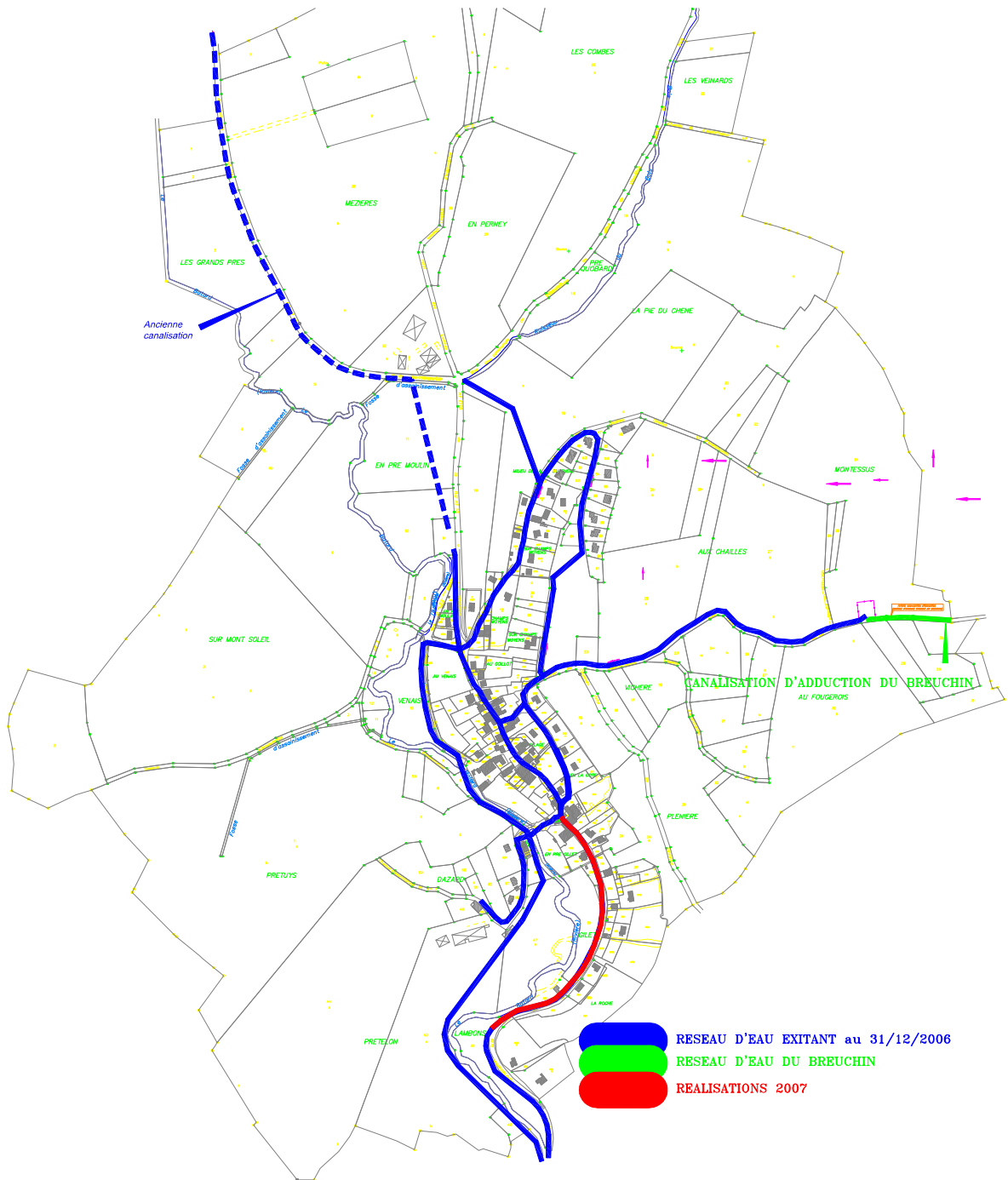
Les études techniques ont été réalisées par les services de la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Saône et la réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise FCTP.

En 2007, des extensions du réseau ont été réalisées sur le lotissement « Les coteaux de la Roche ». Ces investissements seront transférés au service de l'assainissement collectif quand cette opération sera terminée. La Maîtrise d'œuvre de ce lotissement a été assuré par le Cabinet EVI, les travaux par l'entreprise FCTP

Merci à tout ceux qui ont permis la réalisation de ces projets ambitieux pour notre petit Village.

Le Maire

Michel BOURGEOIS



# NOTE LIMINAIRE

destinée aux Communes rédigeant leur rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

**NOTE LIMINAIRE**

La commune de VILLEPAROIS est située dans le canton de VESOUL EST et d'après le recensement de 1999 compte 170 habitants.

**En ce qui concerne l'eau potable, la commune de VILLEPAROIS**

- Possède la compétence EAU et assure en régie communale la gestion :

- de la production  
 de la distribution  
 de la totalité du service de l'eau potable

- Importe de l'eau potable d'une autre collectivité

- NON  OUI

Si OUI, quelle collectivité ? : **Syndicat intercommunal des eaux du BREUCHIN**

- Possède la compétence EAU mais a confié la gestion

- de la totalité du service

- de la part portant sur la production au  
à la société : .....  
à la date du : .....  
par contrat de type : .....  
pour une durée de : .....

- A transféré la compétence EAU à la collectivité : **Syndicat intercommunal des eaux du BREUCHIN**

- pour assurer la gestion de la production :   
de la distribution :

**En ce qui concerne l'assainissement, la commune de VILLEPAROIS**

- Possède la compétence ASSAINISSEMENT et assure en régie communale la gestion :

- de la collecte des eaux usées  
 du transport et du traitement des eaux usées  
 de la totalité du système

- Possède la compétence ASSAINISSEMENT mais a confié la gestion :

- de la collecte des eaux usées  
 du transport et du traitement des eaux usées  
 de la totalité du système

à la société : .....  
à la date du : .....  
par contrat de type : .....  
pour une durée de : .....

- A transféré la compétence ASSAINISSEMENT à la collectivité : **Communauté de Communes de l'Agglomération Vésulienne**

- pour assurer la gestion de la collecte des eaux usées :   
du transport des effluents :   
du traitement des eaux usées :   
de la totalité du système :

**Prix de l'eau et de l'assainissement pour la Commune en 2007**

<b>EAU POTABLE</b>				
	<b>Partie fixe annuelle</b>	<b>Redevance au m<sup>3</sup></b>		
		<i>Part syndicale</i>	<i>Part communale</i>	<i>Prestataire</i>
Consommations < 150m3	24.00 €		1.06 €	
Consommations comprises entre 150 et 300 m3	24.00 €		1.00 €	
Consommations > 300m3	24.00 €		0.95 €	
<b>ASSAINISSEMENT</b>				
<b>Partie fixe annuelle</b>	<b>Redevance au m<sup>3</sup></b>			
	<i>Part syndicale</i>	<i>Part communale</i>	<i>Prestataire</i>	
37.26 €		0.54 €		



---

# COMMUNE DE VILLEPAROIS

## *Service de l'eau potable*

# INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS DE LA PARTIE EAU

2007

destinés aux communes ayant la compétence EAU pour la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement



Document n° 1

## EAU POTABLE

### **INDICATEURS TECHNIQUES**

#### La production

Nature et classification des différentes ressources de la Commune

N° ordre	Désignation de la ressource	Source captée (oui/non)	Forage (oui/non)	Puits (oui/non)	Importation d'eau (oui/non) Si oui à qui ?
1	Achat d'eau	Non	Non	Non	Syndicat des eaux du BREUCHIN

Volumes et montants achetés par trimestre sur chacune des ressources

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre	Total	Evol. / 2006
Volume en M <sup>3</sup>	6457	3528	4222	3054	<b>17 261</b>	<b>-46.46%</b>
Montants	2340.64 €	1 278.90 €	1 538.93 €	1 113.19 €	<b>6 270.66 €</b>	<b>-37.12 %</b>
PU Moyen	0.3625	0.3625	0.3645	0.3645	<b>0.3633</b>	<b>+17.45%</b>

Volumes achetés durant les dix dernières années

Volumes achetés en m <sup>3</sup>	Année de référence									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	14 715	12 832	11 926	12691	13 972	16 378	17 254	17 423	19 573	32 240
Evolution		-12.80%	-7.06%	+6.41%	+10.09%	+17.22%	+5.35 %	+0.98%	+12.34%	+64.72%

Montants achetés durant les dix dernières années

Montants achetés en €	Année de référence									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	4 378.34	3 811.38	3 510.13	3 841.19	4 374.17	5 053.41	5 780.86	6 174.84	6 023.03	9 973.74
Evolution		-12.95 %	-7.90 %	+9.43 %	+13.88 %	+15.53 %	+14.40%	+6.82%	-2.46%	+65.59%

Prix du m<sup>3</sup> moyen acheté durant les dix dernières années

Prix du m <sup>3</sup> en €	Année de référence									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	0.2975	0.2970	0.2943	0.3027	0.3131	0.3085	0.3350	0.3544	0.3077	0.3094
Evolution		-0.17 %	-0.91 %	+2.84 %	+3.43%	-1.44 %	+8.59%	+5.78%	-13.17%	+0.53%

## Renseignements sur la distribution et la consommation

### Nature et longueur des canalisations principales

#### Réseaux communaux compris dans le périmètre de la collectivité

<b>Longueur estimée de canalisation principale (tous diamètres confondus)</b>				Longueur totale
Fonte standard	Acier	PVC	Autres	
2 792.61 ml		2 262.66 ml		5 055.27ml

#### Réseaux d'alimentation du syndicat du Breuchin depuis canalisation principale Diamètre 400

<b>Longueur estimée de canalisation principale (tous diamètres confondus)</b>				Longueur totale
Fonte standard	Acier	PVC	Autres	
864.83 ml				864.83 ml

### Compteur des abonnés

<b>Ancienneté au 31/12/2007</b>	<b>Diamètre du compteur</b>				<b>Total</b>
	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>40</b>	
Inférieur à 5 ans	54	2			56
Supérieur à 5 ans et inférieur à 10 ans	14				14
Supérieur à 10 ans et inférieur à 15 ans	18				18
Supérieur à 15 ans					0
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>2</b>			<b>88</b>

### Les ouvrages de stockage

<b>Désignation</b>	<b>Capacité totale</b>	<b>Volume incendie</b>	<b>Semi-enterré</b>	<b>Surface</b>
Réservoir de Fanican	250 m3	125 m3	Oui	

### Equipements spécifiques

<b>Appellation</b>	<b>Station de pompage</b>	<b>Station de refoulement</b>	<b>Traitement</b>	<b>Désinfection</b>	<b>Réducteurs de pression</b>
					2

### Les branchements

<b>Population</b>	<b>Nombre d'abonnés Au 31/12/2006</b>	<b>Nombre de branchements plomb changés dans la commune</b>	<b>Nombre de branchements plomb restants</b>
170	85	Zéro	Zéro

### Les consommations de l'année et rendement du réseau

<b>Volumes produits ①</b>	<b>Volumes importés ②</b>	<b>Volumes exportés ③</b>	<b>Volumes comptabilisés ④</b>	<b>Volumes facturés ⑤</b>	<b>Rendement ⑥</b>
	17 261 m3		13 759 m3	13 559 m3	79.71%

**Commentaires :** on notera une forte augmentation du prix moyen de l'eau achetée à la Société GAZ et EAU (+17.45%), une amélioration importante du parc des compteurs et un retour à une situation normale pour le rendement du réseau, après les fuites importantes constatées en 2006

### Evolution des consommations et des rendements durant les 5 dernières années

Année	Volumes produits ①	Volumes importés ②	Volumes exportés ③	Volumes comptabilisés ④	Volumes facturés ⑤	Rendement ⑥
2000						
2001		13 972 m3		10 771 m3	10 571 m3	77 %
2002		16 378 m3		15 615 m3	15 415 m3	95 %
2003		17 254 m3		13 892 m3	13 692 m3	81%
2004		17 423 m3		14 978 m3	14 778 m3	86 %
2005		19 573 m3		15 666 m3	14 366 m3	80%
2006		32 540 m3		13 995 m3	13 795 m3	43%

Bilan de qualité provenant de la D.D.A.S.S.

En annexe

## **INDICATEURS FINANCIERS**

### LE PRIX DE L'EAU

Le service de la collectivité est assujéti à la T.V.A. :  OUI  NON

La tarification est de type :

- binôme (terme fixe et terme proportionnel)  
 monôme ou proportionnel  
 forfaitaire

Lorsque la tarification du prix de l'eau est de type binôme, le prix de l'eau doit fait apparaître :

- un terme fixe et la location du compteur appelé aussi "abonnement"
- un tarif du m<sup>3</sup> d'eau variant suivant les catégories d'abonnés (industriels ou particuliers)
- un tarif du m<sup>3</sup> d'eau fluctuant en fonction des tranches de consommations.

Coût de l'abonnement HT

Désignation de l'article	Coût HT
Abonnement courant	24.00 €

Tarif du m<sup>3</sup> d'eau par catégorie d'abonnés

Catégorie	Prix du m <sup>3</sup> HT
Une seule catégorie d'abonnés	

Tarif du m<sup>3</sup> d'eau par tranche de consommation

Tranche de consommation	Prix du m <sup>3</sup> HT
Consommation < 150 m3	1.04 €
Consommation de 150 à 300 m3	0.99 €
Consommation > à 300 m3	0.94 €

## Etablissement d'une facture type d'un abonné pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

### Facturation pour l'exercice 2007

Désignation de l'article	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT	Redevance	
				Montant HT	TVA
Abonnement	24.00 €	1	24.00 €		
Consommation eau tranche de 0 à 149m <sup>3</sup>	1.06 €	120	127.20 €		
Consommation eau tranche de .....à .....					
Redevance prélèvement Agence de l'Eau					
Redevance FNDAE					
TVA 5,5 % sur redevance prélèvement	0	0			
TVA 5,5 % sur FNDAE	0	0			
<b>TOTAL HT</b>			151.20 €		
<b>TOTAL T.V.A.</b>			0		
<b>TOTAL TTC</b>			151.20 €	0€	
<b>Prix pondéré du m<sup>3</sup> d'eau (soit HT : 120 m<sup>3</sup>)</b>			<b>1.26 € (+1.61%)</b>		

### Facturation pour l'exercice 2006

Désignation de l'article	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT	Redevance	
				Montant HT	TVA
Abonnement	24.00 €	1	24.00 €		
Consommation eau tranche de 0 à 149m <sup>3</sup>	1.04 €	120	124.80€		
Consommation eau tranche de .....à .....					
Redevance prélèvement Agence de l'Eau					
Redevance FNDAE					0
TVA 5,5 % sur redevance prélèvement	0	0			
TVA 5,5 % sur FNDAE	0	0			
<b>TOTAL HT</b>			148.80 €		
<b>TOTAL T.V.A.</b>			0		
<b>TOTAL TTC</b>			148.80 €	0€	
<b>Prix pondéré du m<sup>3</sup> d'eau (soit HT : 120 m<sup>3</sup>)</b>			<b>1.24 €</b>		

Explications sur la variation du prix du m<sup>3</sup> d'eau entre l'année N et N – 1

*La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de maintenir les tarifs 2005*

### **LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**

#### Etat de la dette

Aucun emprunt sur ce service

Objet de la dette	Organisme prêteur	Année de départ	Montant	Durée	Taux

Capital initial	Capital restant	Amortissement	Intérêt	Annuité

#### Capacité à l'autofinancement

Il s'agit d'estimer la capacité à réaliser des investissements sans augmentation de prix de l'eau par rapport au budget primitif de l'exercice.

Pour l'année 2007, les amortissements ont générés un autofinancement de 5 416.91 €

Le compte administratif 2007 a constaté un excédent de la section de fonctionnement de 1 483.55 €

#### Travaux réalisés sur l'exercice 2007

Désignation	Montants TTC en Euros Dépensés en 2007
<b>Investissements sur réseaux</b>	
Renforcement du réseau et de la protection incendie – 3 <sup>ème</sup> tranche de travaux – opération N° 23	120 818.40 €
Déplacement de compteurs à l'extérieur des habitations – Opération 28	3 408.60 €
Renforcement du réseau rue des sources – Opération N° 46	55 062.45 €
<b>Protection des ressources</b>	
<b>Grosses réparations sur ouvrages</b>	
<b>Equipement de gestion</b>	
<b>Acquisition de véhicules/matériel</b>	
<b>Total général TTC</b>	<b>179 289.45 €</b>

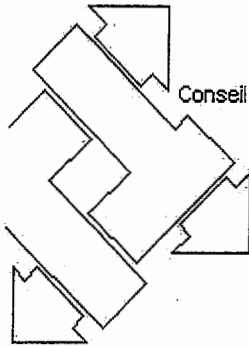
Travaux envisagés à court et moyen terme

Désignation des travaux	Année d'exécution supposée	Montant estimé du projet HT
Renforcement du réseau et de la protection incendie – 3 <sup>ème</sup> tranche de travaux – opération N° 23	2008	2000 €
Déplacement de compteurs à l'extérieur des habitations – Opération 28	2008	1964 €
Renforcement du réseau rue des sources – Opération N° 46	2008	38 306 €
Déplacement de compteurs à l'extérieur des habitations – Opération 50	2008	5 000 €
Extension du réseau – lotissement « Les coteaux de la Roche »	2008	

**ASPECT REGEMENTAIRE**

Règlement du service de l'eau potable approuvé par délibération du 18/02/2002

Nombre de contrats d'abonnement en cours au 31/12/2007: 90



Conseil général de la Haute-Saône

## COMMUNE VILLEPAROIS

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

70000

VILLEPAROIS

Unité de gestion 239 AD. COM. VILLEPAROIS  
 point surveillance 850 VILLEPAROIS  
 Commune prélèvement VILLEPAROIS  
 Destinataires DDASS - COMMUNE  
 Préleveur LDVH Date Prél 20/11/2007 Heure Prél 08:45  
 Date début analyse 20/11/2007 Date Récept 20/11/2007 Heure Récep 13:30

RAPPORT D'ESSAI HY-07/47-03134

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 33

Lieu exact prélèvement Monsieur CAPETTE Gilles  
 Eau TRAITEE

## MESURES IN SITU réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Bioxyde de chlore	DPD	0,19	mg/l	/	/
Température		11,1	° C	/	25

## EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes revivifiables à 22°C	NF EN ISO 6222	254	/ml	/	/
# Microorganismes revivifiables à 36°C	NF EN ISO 6222	27	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

## EXAMEN CHIMIQUE D1

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			



	Odeur	Qualitative	nullé			
	Couleur	Qualitative	aucune			
#	pH	NF T 90-008	8,30	pH		[6,5 ; 9]
	T°C prise pH et conductivité		12	° C		
#	Conductivité corrigée à 25 °C	NF T 90-031	337	µS/cm		[200 ; 1100]
#	Turbidité	NF EN ISO 7027	<0,50	NTU	1	2
#	Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	N.D.	mg/l		0,1

ND : Non détecté

**CONCLUSION GENERALE**

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME

Dossier validé le : 26/11/2007      Le Responsable Qualité      Le Directeur du Laboratoire  
 Imprimé le : 26/11/2007      M. F. TORRES      P. LEHONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus et il comporte 2 page(s) et 0 annexe.  
 L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité et les avis simples sur la qualité de l'échantillon ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.  
 Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associé aux résultats.

## L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le service santé-environnement de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Les analyses sont réalisées par le laboratoire départemental vétérinaire et d'hydrologie de Vesoul et le laboratoire de l'IPL de Nambenheim. Tous les deux sont agréés par le ministère chargé de la santé.

Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés au captage, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau et au maire pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.**

## Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...)

Les pesticides retrouvés dans l'eau sont issus des traitements pratiqués en agriculture, pour l'entretien des espaces publics et des infrastructures de transport et par le jardinage des particuliers.

La limite de qualité de 0,1 µg/l a été fixée pour préserver à long terme la qualité de la ressource et n'est pas directement fondée sur un risque sanitaire.

Sur la base d'une expertise du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF), la DDASS gère le risque en fonction de la nature du pesticide concerné. En effet, pour de nombreux pesticides, le CSHPF a fixé une valeur sanitaire élaborée à partir de données épidémiologiques pour déterminer les situations dans lesquelles il y a lieu de restreindre l'utilisation de l'eau distribuée pour la boisson et la préparation des aliments. Lorsque la limite de qualité de 0,1 µg/l est dépassée dans l'eau distribuée, la DDASS évalue le risque pour la santé des consommateurs et restreint la consommation de l'eau le cas échéant.

**Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à l'exploitant de votre service des eaux et éventuellement au service santé-environnement de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Saône.**

## Autorisation de distribution de l'eau et protection des captages

En application du code de la santé publique, une commune ou un syndicat qui distribue de l'eau en vue de la consommation humaine doit y être autorisé(e) par un arrêté préfectoral qui détermine les conditions d'exploitation des installations de production et de distribution et déclare d'utilité publique des périmètres de protection autour du captage.

Les périmètres de protection ont pour objet de protéger les captages d'eau contre les pollutions accidentelles et ponctuelles. Ils sont déterminés par un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique sur la base notamment d'une étude hydrogéologique portant sur le bassin d'alimentation du captage.

Les périmètres de protection peuvent être de trois types :

Un périmètre de protection immédiate (PPI) dont les limites sont établies pour empêcher l'introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et la dégradation des ouvrages. Il est en général de petite taille (quelques ares) et doit appartenir à la collectivité qui exploite le captage.

A l'intérieur du PPI aucune activité autre que celles liées à l'exploitation du captage n'est autorisée.

Un périmètre de protection rapprochée (PPR) dont les limites sont établies pour protéger le captage vis-à-vis de la migration des substances polluantes. Son étendue est déterminée notamment en fonction des caractéristiques de l'aquifère, du débit maximal de pompage, de la vulnérabilité de la nappe, et de l'origine et de la nature des pollutions contre lesquelles il est nécessaire de protéger les eaux souterraines.

A l'intérieur du PPR, les travaux, installations, activités, ouvrages et occupations du sol susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation peuvent être interdites.

Un périmètre de protection éloignée (PPE) qui s'étend en général au bassin d'alimentation du captage.

La réglementation permet d'y réglementer l'occupation du sol. Le PPE constitue un secteur où une attention particulière doit être portée par la collectivité, les services de l'Etat et les promoteurs lors du développement d'activités pouvant constituer une source potentielle de contamination de la ressource.

Il permet aussi d'informer les services de secours et de sécurité ainsi que le public qu'il s'agit d'une zone de vigilance.



## BILAN 2007

### GESTIONNAIRES

**Maître d'ouvrage**

MAIRIE DE VILLEPAROIS

**Exploitant**

MAIRIE DE VILLEPAROIS

### RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ PUIS DU BREUCHIN  
Captage autorisé.

### TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- ◆ USINE DU BREUCHIN

## QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

### Distribution VILLEPAROIS

#### RESULTATS

##### BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité.

##### MINÉRALISATION

Valeurs mesurées : mini. : 13,4 °F - maxi. : 16,2 °F - moyenne : 14,5 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

##### TURBIDITÉ

Valeurs mesurées : mini. : 0,0 NTU - maxi. : 0,0 NTU - moyenne : 0,0 NTU

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 2 NTU

Eau peu à pas trouble

##### NITRATES

Valeurs mesurées : mini. : 9,2 mg/l - maxi. : 11,8 mg/l - moyenne : 10,7 mg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/l

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

##### MANGANÈSE

Valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 20,0 µg/l - moyenne : 10,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 µg/l

Eau contenant peu ou pas de manganèse.

##### PESTICIDES

Valeur maximale mesurée : 0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,1 µg/l

Eau ne contenant pas de pesticide.

#### CONCLUSION

En 2007, l'eau était consommable.

Si la saveur ou la couleur de  
l'eau distribuée change,  
SIGNALÉZ-LE À VOTRE  
EXPLOITANT

Les résultats analytiques détaillés  
peuvent être consultés à la mairie de votre commune

# COMMUNE DE VILLEPAROIS

## *Service de l'assainissement*

### INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS DE LA PARTIE ASSAINISSEMENT

*Année 2004*

destinés aux communes ayant compétence ASSAINISSEMENT pour la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement



*Nouvelle station d'épuration de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul*

Document n° 2

Nature du réseau de collecte :

- séparatif
- unitaire
- mixte

Matériau et longueur des canalisations formant le réseau

Longueur	Longueur des canalisations (tous diamètres confondus)			Longueur totale (en mètres)
	Fonte	PVC	Autres	
	20 ml	3 402 ml		3 422 ml

Qualité du réseau

Âge du réseau

- Moins de 20 ans
- de 20 à 40 ans
- de 40 à 60 ans
- supérieur à 60 ans

Arrivée d'eaux parasites :

- en quantité
- faible

Capacité à évacuer les eaux pluviales :

- correctement
- difficilement

Système de traitement en place : procédé de traitement

- Réseau raccordé à la station d'épuration de la Communauté de Communes de l'Agglomération Vésulienne
- Traitement par boues activées
- Traitement par disques biologiques
- Traitement par lagune
- Traitement par lagune aérée
- Traitement par filtre planté de roseaux

Capacité de la station : .....équivalents-habitants

# ASSAINISSEMENT

## **INDICATEURS TECHNIQUES**

Population totale de la commune : 170 habitants

### **Zone d'assainissement non collectif**

#### Foyers courants

Nombre d'habitants disposant d'un système d'assainissement non collectif : **Zéro**

#### Zonage d'assainissement

- non réalisé:
- en cours d'élaboration :  (Transféré à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul)
- réalisé et validé :

Date de l'arrêté préfectoral validant le zonage assainissement :

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement :

- existante
- en cours de réalisation
- non réalisée

#### Autres usagers non raccordés et disposant d'un système d'assainissement

- Exploitations agricoles : **Deux**

### **Zone d'assainissement collectif**

Nombre d'habitants raccordés au réseau au 31/12/2007 : **83 dont 2 sur la commune de Coulevon réglant la taxe d'assainissement à Coulevon**

Nombre d'habitants raccordés à une station de traitement : **83 dont 2 sur la commune de Coulevon réglant la taxe d'assainissement à Coulevon**

#### Autres usagers raccordés

- industriels : **Zéro**
- restaurants – nombre de couverts : **Zéro**
- hôpital, cliniques – nombre de lits : **Zéro**
- établissements scolaires – nombre d'élèves : **Zéro**

## **INDICATEURS FINANCIERS**

### **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT**

Le service de la collectivité est assujéti à la T.V.A. : :  OUI  NON

Tarification de l'assainissement non collectif (s'il existe) :

Tarification de l'assainissement collectif :

- Tarification par catégories d'abonnés

Catégorie	Prix du m <sup>3</sup> HT	Part fixe
Abonnement ordinaire	0.54 €/m <sup>3</sup>	37.26 €/an

- Tarification par tranche de consommation

Tranche de consommation	Prix du m <sup>3</sup> HT	Part fixe
Toutes consommations	0.54 € / m <sup>3</sup>	37.26 €/an

### **Etablissement d'une facture type d'un abonné pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>**

Facture d'assainissement pour un foyer moyen en 2007					
Désignation de l'article	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT	Redevance	
Part fixe	37.26 €	1,00	37.26 €	Montant HT	TVA
Assainissement	0,54 €	120,00	64.80 €		
Redevance pollution Agence de l'Eau					
TVA 5,5 % sur redevance pollution					
<b>TOTAL HT</b>			<b>102.06 €</b>		
<b>TOTAL T.V.A.</b>			<b>0.00 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>			<b>102.06 €</b>		
<b>Prix pondéré au m<sup>3</sup> (soit HT : 120 m<sup>3</sup>)</b>				<b>0,8505 € (+3.87%)</b>	

Facture d'assainissement pour un foyer moyen en 2006					
Désignation de l'article	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT	Redevance	
Part fixe	35.85 €	1,00	35.85 €	Montant HT	TVA
Assainissement	0,52 €	120,00	62.40 €		
Redevance pollution Agence de l'Eau					
TVA 5,5 % sur redevance pollution					
<b>TOTAL HT</b>			<b>98.25 €</b>		
<b>TOTAL T.V.A.</b>			<b>0.00 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>			<b>98.25 €</b>		
<b>Prix pondéré au m<sup>3</sup> (soit HT : 120 m<sup>3</sup>)</b>					<b>0,8188 €</b>

### Indications sur la variation du m<sup>3</sup> d'eau entre l'année 2006 et 2007

Prise en compte de l'augmentation des frais de traitement par la Communauté de Communes de l'Agglomération Vésulienne (Construction d'une nouvelle station d'épuration) et réduction progressive de la subvention d'équilibre du budget communal.

### **LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**

- Etat de la dette

Objet de la dette	Organisme prêteur	Année de départ Renégocié	Montant	Durée	Taux
Construction du réseau initial	Caisse d'épargne	2002	24 300 €	10 ans	4.38%
<b>TOTAL</b>			<b>24 300 €</b>		

Capital initial	Capital restant Au 31/12/2007	Capital remboursé 2007	Intérêt 2007	Annuité 2007
24 300 €	10 815.02 €	2 386.82 €	666.69 €	3 053.51€



- **Capacité à l'autofinancement**

Il s'agit d'estimer la capacité à réaliser des investissements sans augmentation de prix de l'assainissement par rapport au budget primitif de l'exercice.

Pour l'année 2007, la capacité d'autofinancement est estimée à zéro €.

Budget de fonctionnement équilibré par une subvention du budget communal

- **Coût du traitement par la Communauté de Communes de l'Agglomération Vésulienne**

Années	2003	2004	2005	2006	2007
Montants versés	4 157.09 €	3 963.22 €	4 623.97 €	4 475.54 €	4 411.55 €
Consommation N-1	8856	8 183	8295	7 870	8063
Prix au M3 rejeté	0,4694 €	0,4843 €	0,5574 €	0,6287€	0,5471 €
Evolution	5,34%	3,18%	15,09%	12,79%	-12,98%

- **Travaux réalisés sur l'exercice 2007**

Désignation	Montant TTC en Euro
Investissements sur réseaux	
Investissement sur station	
Equipement de gestion	
Acquisition de véhicules/matériel	
Total général TTC	<b>0.00 €</b>

- **Travaux envisagés à court et moyen terme**

Désignation des travaux	Année d'exécution supposée	Montant estimé du projet TTC
Numérisation des plans de recollement du réseau (CCAV)	2008	
Extension du réseau (Lotissement « Les coteaux de la Roche »)	2008	

## **ASPECT REGLEMENTAIRE**

Règlement du service de l'assainissement approuvé par délibération du 05 septembre 1996 modifié par délibération du 12 mai 2003.

A Villeparois le 21/05/2008

Le Maire,

Michel BOURGEOIS

